



Quels statuts choisir pour les deux associés?

Par **dindonroyal**, le **06/03/2012** à **21:36**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant, et avec un camarade nous comptons nous lancer dans la grande aventure de l'entrepreneuriat. D'après nos renseignements, la structure juridique SARL est le mieux adapté.

Les interrogations que nous avons concernent les statuts sociaux les plus appropriés à notre situation.

Un des deux associés s'occupera uniquement de la gestion de l'entreprise compta etc ...). L'autre réalisera les produits que nous souhaitons vendre (une seule personne est suffisante pour réaliser cette tâche).

Notre objectif est de limiter au maximum les diverses cotisations et charges. Quels statuts devrions nous prendre ? Deux gérants majoritaires, avec paiement par "dividende" (je ne sais pas si c'est le terme adéquat) en fin d'exercice? Un associé non gérant et un gérant (majoritaire ou minoritaire?) ?

Je vous remercie par avance de toute aide et tout conseil que vous pourriez nous apporter.

Bien Cordialement,

Cedric R.

Par **edith1034**, le **07/03/2012** à **07:58**

bonjour,

pour ne pas payer trop de charges d'avance inutile

deux co-gérant à 50 -50 non rémunérés le temps que la SARL se lance

défaut en cas de conflit entre vous deux la SARL est bloqué

pour tout savoir sur la SARL

<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>

Par **dindonroyal**, le **07/03/2012** à **13:03**

Bonjour, et merci pour votre réponse claire et rapide.

Si nous sommes deux co-gérant à 50-50, nous sommes donc considérés comme "majoritaire", et donc TNS (si j'ai bien compris).

Comment fonctionne le reversement des bénéfices dans ce cas la? En fin d'exercice? Et les deux gérants (a 50/50) doivent ils nécessairement obtenir la meme somme d'argent?

Merci également pour le site proposé!